



Intitulé du GT :

« Effets sanitaires potentiels liés à une exposition aux technologies de réalité virtuelle (RV) ou de réalité augmentée (RA) »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ Rôle et missions :

Les travaux du groupe viseront à identifier et caractériser l'existence de possibles effets sanitaires liés à une exposition à la réalité virtuelle et à la réalité augmentée, et à en évaluer le niveau de preuve associé. Les travaux d'expertise porteront en particulier sur :

- la description des technologies de réalité virtuelle et augmentée (recensement et description des caractéristiques des technologies mises sur le marché et utilisées en milieu de travail ou accessibles au grand public ; état des lieux de la réglementation, description des différentes applications) ;
- la description et la caractérisation de l'exposition des différentes populations associée aux différents usages de ces technologies ;
- la recherche et l'évaluation des effets sur la santé (analyse de la littérature scientifique et des travaux d'expertise publiés concernant les effets sanitaires liés à une exposition à la réalité virtuelle et à la réalité augmentée).

L'expertise visera, si les données disponibles le permettent, à évaluer le niveau de preuve associé aux effets identifiés, en décrivant si possible les mécanismes biologiques sous-jacents, et à étudier la faisabilité d'une évaluation des risques sanitaires que ces nouvelles technologies pourraient induire au regard des expositions documentées.

■ Composition et fonctionnement

Les membres de ce GT et son président sont nommés par décision du directeur général.

Les travaux sont prévus pour une période de 24 mois.

Les experts se réuniront en séances plénières selon une fréquence moyenne d'une réunion par mois.

Chaque expert contribuera aux travaux d'expertise collective par une participation active aux réunions et aux discussions, une relecture critique de tous les documents ainsi que par la rédaction du rapport d'expertise.

Ce groupe de travail comprendra une dizaine d'experts et sera rattaché au Comité d'experts spécialisé (CES) « Agents physiques, nouvelles technologies et grands aménagements ».